



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Afrique du Sud

* L'annexe est distribuée telle qu'elle a été reçue.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–4	3
I. Résumé des débats au titre du processus d'examen	5–123	3
A. Exposé de l'État examiné	5–35	3
1.		
Annexes		
I.		

Introduction

1. Le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, créé conformément à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme en date du 18 juin 2007, a tenu sa treizième session du 21 mai au 4 juin 2012. L'examen concernant l'Afrique du Sud a eu lieu à la 16^e séance, le 31 mai 2012. La délégation sud-africaine était dirigée par Andries Nel, Vice-Ministre de la justice et du développement constitutionnel. À sa 18^e séance, tenue le 4 juin 2012, le Groupe de travail a adopté le présent rapport concernant l'Afrique du Sud.
2. Le 3 mai 2012, afin de faciliter l'examen concernant l'Afrique du Sud, le Conseil des droits de l'homme a constitué le groupe de rapporteurs (troïka) suivant: Cameroun, Maldives et République tchèque.
3. Conformément au paragraphe 15 de l'annexe à la résolution 5/1, les documents ci-après ont été établis en vue de l'examen concernant l'Afrique du Sud:
 - a) Un rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) (A/HRC/WG.6/13/ZAF/1);
 - b) Une compilation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) conformément au paragraphe 15 b) (A/HRC/WG.6/13/ZAF/2);
 - c) Un résumé établi par le HCDH conformément au paragraphe 15 c) (A/HRC/WG.6/13/ZAF/3).
4. Une liste de questions préparée à l'avance par le Danemark, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovénie et la Suède a été transmise à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire de la troïka. Ces questions peuvent être consultées sur le site Extranet de l'Examen périodique universel.

I. Résumé des débats au titre du processus d'examen

A. Exposé de l'État examiné

5. Andries Nel, Vice-Ministre de la justice et du développement constitutionnel, a transmis au Groupe de travail sur l'Examen périodique universel les salutations cordiales du Gouvernement et du peuple de l'Afrique du Sud.
6. Il a indiqué que l'Afrique du Sud avait fait partie du premier groupe de pays examinés au titre de l'Examen périodique universel en 2008 et que, par conséquent, c'était avec un profond sentiment d'honneur qu'elle présentait son deuxième rapport à ce mécanisme, qui était fondé sur les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et notamment ceux tendant à instaurer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droit des peuples et de leurs droits de disposer d'eux-mêmes et à réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire et pour développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.
7. L'Afrique du Sud avait célébré cette année les dix-huit ans de démocratie qui avait suivi les premières élections démocratiques, tenues le 27 avril 1994, ainsi que le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de sa Constitution du 4 février 1997.

8. La Constitution fixait le cadre dans lequel l'héritage de l'apartheid, qui était fondé sur le désir collectif de surmonter les divisions du passé et d'établir une société fondée sur les valeurs démocratiques, la justice sociale et les droits de l'homme fondamentaux et d'améliorer progressivement la qualité de vie de son peuple et de construire une Afrique du Sud démocratique unie capable d'occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.

9. La Constitution avait créé des institutions publiques, telles que la Commission de l'égalité des sexes, la Commission des droits de l'homme et la Commission pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques, pour aider à réaliser les droits en question et d'autres droits. Des textes législatifs avaient aussi été adoptés pour lutter contre la discrimination et pour permettre aux citoyens d'avoir accès à des tribunaux de l'égalité en cas de discrimination.

10. Même au plus fort de la lutte, le mouvement de libération de l'Afrique du Sud a développé des valeurs morales de compassion humaine et de solidarité qui dépassaient largement les limites de son opposition au système social d'apartheid. Il représentait quelque chose de bien, pas seulement quelque chose de mieux que l'apartheid. Il revendiquait l'humanité de l'esprit humain – la recherche de sociétés réconciliées avec elle-même.

11. Naturellement, avec le temps, depuis la première expérience et les premiers échanges de l'État avec le groupe de travail, le 15 avril 2008, à sa première session, l'intégration, la compréhension et la connaissance générale du processus de l'Examen périodique universel et de ses exigences s'étaient considérablement améliorées.

12. L'Afrique du Sud remerciait les membres de la société civile sud-africaine actifs dans le domaine des droits de l'homme, qui avaient aussi jugé le processus utile et avaient présenté leurs propres rapports indépendants qui rendaient compte de leurs expériences concernant l'exercice des droits de l'homme dans le pays.

13. L'Afrique du Sud avait pris note des recommandations formulées à l'intention de l'État en vue de leur examen et de leur mise en œuvre au cours de la première session du Groupe de travail et y avait accordé un grand intérêt.

14. Tous les efforts du Gouvernement continuaient d'être orientés vers l'élimination des inégalités, des déséquilibres et des injustices historiques, vers le rétablissement de la justice sociale pour le peuple et vers la construction d'une société unifiée, démocratique, non raciste et non sexiste.

15. Alors que le régime de l'apartheid n'assurait le bien-être que de 5 millions de Blancs, le nouveau gouvernement démocratique avait dû immédiatement s'atteler à la tâche titanesque d'assurer le bien-être de l'ensemble de la population, qui excédait 40 millions de personnes. Il s'agissait, notamment, de garantir progressivement la réalisation de la sécurité alimentaire, l'accès aux services de santé, à une éducation de qualité, à la sécurité sociale, au logement convenable, à l'eau et à l'assainissement, le développement rural, la réforme foncière et la restitution des terres, ainsi que l'électrification des zones rurales et périurbaines – avec des ressources très limitées.